



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RN147
NORD LIMOGES

n°1 INFO CHANTIER

RN147 Nord-Limoges : l'État tient ses engagements

L'aménagement du territoire est une œuvre au long cours. La création des 6,5 km de voies nouvelles au Nord de Limoges illustre la volonté de l'État de tenir le cap : celui de la sécurisation des trajets du quotidien et du désenclavement du Limousin.

Le lancement d'un chantier est un moment important : pour les usagers de la route, qui entendent l'alternative à l'axe actuel devenu inadapté au trafic, pour l'État et les collectivités partenaires, qui ont su se mobiliser et apporter les 132 M€ nécessaires à cet aménagement. Ce nouvel exemple de notre volonté de moderniser l'axe RN147 sur les sections à enjeux, comme celle-ci très accidentogène, est aussi un projet exemplaire en matière de protection de l'environnement.

Cette exemplarité sera également un fil conducteur du chantier. Cette première lettre info-chantier sera suivie d'autres aux étapes majeures afin de vous informer de la progression de ce chantier d'envergure pour la Haute-Vienne.

Sophie BROCAS,
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la Gironde

Maurice BARATE,
Préfet de la Haute-Vienne

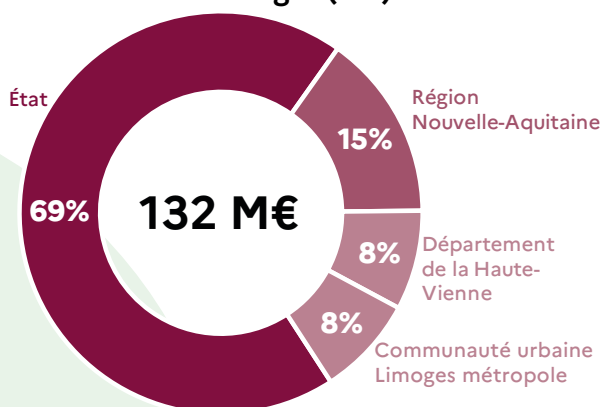
« Quand le temps perdu en matière d'aménagement routier se traduit par des vies humaines, il faut agir ! »

Jean-Claude Leblois, Président
du Conseil départemental



État et collectivités engagés pour le projet

Cofinancement de l'opération
RN147 Nord-Limoges (M€)



« Un acte fort pour le désenclavement du Limousin et le développement équilibré de notre territoire. »

Alain Rousset, président
du conseil régional de la
Nouvelle-Aquitaine

« Lutter contre le désenclavement, en assumant ainsi pleinement notre rôle dans la solidarité territoriale. »

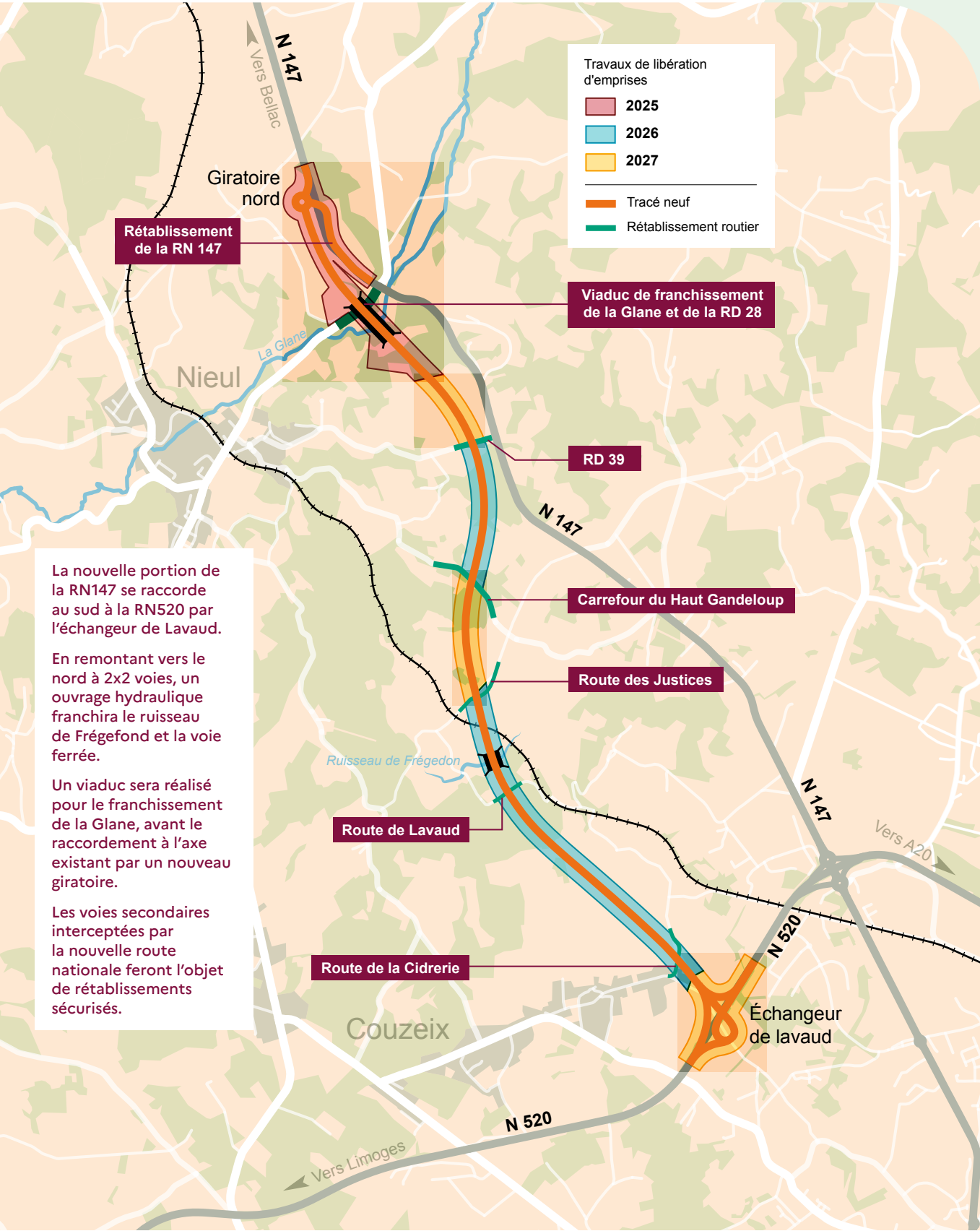
Guillaume Guérin, président
de la communauté urbaine
Limoges Métropole

Le tracé de la nouvelle route

La section Nord-Limoges de la RN147 s'étend sur 6,5 km, depuis l'embranchement avec la RN520

jusqu'à la commune de Nieul, où le nouvel axe rejoindra l'ancien. Avec 5,5 km de 2x2 voies, ce nouvel

axe facilitera les dépassements et éliminera les intersections à risque.



La nouvelle portion de la RN147 se raccorde au sud à la RN520 par l'échangeur de Lavaud.

En remontant vers le nord à 2x2 voies, un ouvrage hydraulique franchira le ruisseau de Frégedon et la voie ferrée.

Un viaduc sera réalisé pour le franchissement de la Glane, avant le raccordement à l'axe existant par un nouveau giratoire.

Les voies secondaires interceptées par la nouvelle route nationale feront l'objet de rétablissements sécurisés.

5,5 km	1 km	7 rétablissements	89,8 hectares	140 hectares
De 2x2 voies	de 2x1 voies, entre le viaduc de la Glane et le giratoire Nord	pour maintenir les itinéraires traversés par le nouvel axe	surface nécessaire à la plateforme routière et à ses abords (talus, bassins...)	De mesures compensatoires pour l'environnement

Les étapes de la construction

Libération des emprises

Indispensable avant les travaux de génie civil, elle marque le début du chantier. Pour la RN147 Nord Limoges, ces opérations ont commencé en 2025 dans le secteur nord : déboisement de certaines parcelles sur 4,2 hectares, mise en place des clôtures, déviation des réseaux et archéologie préventive. Les diagnostics d'archéologie préventive couvrent jusqu'à 10 % de l'emprise du

projet. Ils ont débuté en fin d'année 2025 (photo ci-contre) sur le secteur nord du projet. Ils consistent à réaliser des prélèvements sur le terrain, ensuite analysés en laboratoire.

En fonction de l'importance des gisements trouvés, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) décidera si des investigations (fouilles archéologiques) plus importantes doivent avoir lieu.

Mesures écologiques

En parallèle des travaux, des mesures compensatoires sont mises en œuvre : installation de gîtes pour les espèces protégées, création ou restauration de zones humides, de prairies et de landes, création de haies. Le projet prévoit aussi la réalisation de 11 bassins d'assainissement pour collecter les eaux d'écoulement de la future route.

Ouvrages d'art

La réalisation des ouvrages d'art, notamment du Viaduc de la Glane (222 mètres de longueur) intervient avant les opérations de terrassement.

Terrassements et voiries

Phase cruciale, elle commence par la préparation de la plateforme : le déplacement de remblais lisse les pentes, avant de mettre en place les couches de matériaux qui feront la robustesse de la route. La pose du bitume peut alors commencer sur les 6,5 km de l'axe, dont 5,5 km à 2x2 voies, et sur les voiries secondaires créées ou aménagées.

Équipements

Dernière ligne droite des travaux, la phase d'équipements consiste en l'installation de l'ensemble des éléments de sécurité.



Être ambitieux pour l'environnement

L'État a défini des mesures précises et ambitieuses pour faire de la RN147 Nord Limoges un chantier exemplaire en la matière.

Ces différentes mesures seront un fil conducteur de cette lettre infochantier. Dans ce premier numéro, découvrez quatre premières

illustrations de l'engagement de l'État pour éviter, réduire, puis compenser l'impact du projet sur l'environnement.

ÉVITER	RÉDUIRE	RÉDUIRE	COMPENSER
Adapter l'emprise du projet aux sensibilités écologiques	Préserver les continuités écologiques	Un écologue pour inspecter les habitats	Restaurer le site Les Bâties Les Justices
Les espèces protégées et leurs habitats sont pris en compte dès les premières études de conception. Analyser plusieurs variantes de tracé permet de trouver le meilleur compromis social et environnemental. Ainsi, le tracé magenta, qui a été retenu lors de la déclaration d'utilité publique, permet d'éviter des impacts sur les ruisseaux des Planchettes et de Lavaud/Frégefond, un affluent de la Glane et sur des zones humides et une aulnaie marécageuse au lieu-dit la Croze.	Pour éviter l'effet de coupure sur les continuités écologiques, 19 ouvrages seront créés pour permettre le déplacement de la faune de part et d'autre de la future route. De même, 13 ouvrages permettront le rétablissement hydraulique des cours d'eau.	Les arbres favorables à la présence des chauves-souris et des coléoptères sont identifiés par un écologue indépendant. Il prescrit ensuite des mesures pour adapter le défrichement : stockage du bois, découpe en sections, dissémination à proximité du site.	Ce site de près de 25 ha présente un fort potentiel écologique, avec la présence d'écrevisses à pattes blanches. La restauration englobe la création de mares, de gîtes artificiels, de haies, ainsi que l'établissement d'une convention avec un exploitant agricole.



Des étapes clés avant de lancer le chantier

Les différentes études et procédures ne peuvent pas être menées de front. Il faut disposer d'études complètes pour déposer un dossier en instruction. Par exemple, pour entamer les démarches de maîtrise foncière ou encore démarrer les travaux de libération d'emprise, il faut disposer d'autorisations préalables. Certains travaux doivent attendre des périodes propices, notamment le déboisement, autorisé seulement quelques mois dans l'année en raison

des périodes de nidification. Les grands travaux d'ouvrages d'art ou de terrassement nécessitent également que les obligations liées à l'archéologie préventive soient levées.

Sur le projet RN147 Nord Limoges, les travaux de libération d'emprise ont commencé en 2025 sur le secteur nord. Ils vont se poursuivre en 2026 et 2027 sur le reste de l'emprise en fonction des périodes propices et des découvertes archéologiques. Localement, vous

constaterez parfois des périodes d'absence d'activité de terrain. Cela correspond simplement à des phases de préparation indispensables à un chantier de cette ampleur.

Ces différentes étapes préparatoires ont un effet sur le calendrier, mais elles ont aussi réduit considérablement l'impact des nouvelles opérations routières sur le milieu humain, le milieu naturel et le patrimoine archéologique.

Faire les choix collectivement

Cofinancée par l'État et les collectivités territoriales, la RN147 Nord Limoges est le résultat de décisions nationales et locales. Son histoire est aussi faite de concertation : celle de 2016 mettait en balance quatre variantes. Le tracé retenu a ensuite été soumis à enquête publique, en 2019 pour obtenir la déclaration d'utilité publique puis en 2025 pour l'autorisation environnementale et le permis d'aménager. Le dialogue s'applique aussi aux démarches foncières, amorcées en 2024 et toujours en cours.

Mener les études

Les premières études d'opportunité sont antérieures à 2016. Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, les études de conception détaillée ont débuté en 2020, pour définir et chiffrer finement le projet. À elle seule, la constitution du dossier d'autorisation environnementale a nécessité 2 ans. La prise en compte des avis du conseil national de protection de la nature a donné lieu à des analyses complémentaires.

Obtenir les autorisations

Un projet comme la RN147 Nord Limoges est encadré par les procédures suivantes (liste non exhaustive) :

- déclaration d'utilité publique ;
- autorisation environnementale ;
- permis d'aménager ;
- ordonnance d'expropriation.

Les acteurs du chantier

Maîtrise d'ouvrage **DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Maîtrise d'oeuvre **groupement SETEC International / SETEC Als**

Coordonnateur environnemental **SEGED**

Coordonnateur sécurité et protection de la santé **Préventiva**

Les entreprises sont désignées au fur et à mesure des appels d'offres.

Le projet voit le jour avec l'appui d'un ensemble de partenaires : **INRAP, concessionnaires réseaux, SNCF, exploitants routiers (DIRCO, CD87, communes et intercommunalités).**



ABONNEZ-VOUS !

Suivez l'actualité du projet sur le site de la DREAL

La lettre d'information est diffusée numériquement. Vous la trouverez sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'adresse :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/lettres-infochantier-r6314.html>

Abonnez-vous à cette page web, directement sur le site, afin de ne rater aucun numéro.